



Numéro 638 - février 2024

Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

Spécial Comité Général

Déposé le:
09/02/2024
à distribuer avant le :
14/02/2024

CAEN PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Agenda

8 mars

Dans le cadre de la journée internationale de lutte
pour les droits des femmes,
journée de grève et de manifestations pour l'égalité
entre les femmes et les hommes et pour les salaires

28 mars

Comité Général de l'UD

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier
N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN :2496-5065
Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr
Site internet : <https://calvados.cgt.fr>
Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



Le 8 mars

n'est ni la fête de la femme,
ni la fête des mères ou
encore moins
la Saint-Valentin !

C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes

une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et **gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie**. C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême droite sexistes et patriarcales.

Toujours un quart en moins !

Aujourd'hui, tous secteurs confondus, les femmes gagnent toujours un quart de salaire en moins que les hommes. C'est comme si chaque jour, elles arrêtaient d'être payées à 15 h 40 et travaillaient gratuitement le reste de la journée. À la retraite, elles sont de nouveau pénalisées car leurs pensions sont inférieures de 40 % en moyenne à celles des hommes !

Même si elles tendent à se réduire, les inégalités salariales persistent. Pire : en tant de crise, l'écart stagne, voire progresse.

De nombreuses études montrent que l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mis en place en 2019, n'améliore en rien la situation.

Faire exploser la « boîte de verre »

Ensemble, il est possible de faire exploser la « boîte de verre » dans laquelle les femmes sont enfermées et qui creuse les inégalités, en s'attaquant :

- au « plancher collant », dû au temps partiel et à la précarité qui amène de nombreuses femmes à passer leur vie au Smic (56 % des smicard-es sont des femmes) ;
- aux « parois de verre », qui concentrent les femmes dans des emplois à prédominance féminine dévalorisés et sous-payés ;
- au « plafond de verre » : même si elles sont de plus en plus qualifiées, les femmes occupent peu de postes à responsabilité
- au « plafond de mère », qui les discrimine sur fond de maternité réelle ou soupçonnée ;
- au sexisme et aux violences sexistes et sexuelles au travail et en dehors, qui entraînent des conséquences dramatiques sur la vie et la carrière des femmes et qui creusent encore plus les inégalités



70 % des tâches domestiques et familiales sont assumées par les femmes, 30 % d'entre elles sont enfermées dans des emplois à temps partiel. Ces deux chiffres soulignent le fait que le temps des femmes est très différent du temps des hommes. C'est le premier facteur explicatif des inégalités professionnelles.

Avoir du temps pour nous est un réel enjeu pour une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les

Réduire le temps de travail,

c'est permettre aux femmes comme aux hommes d'avoir du temps libéré pour leur parentalité, pour aider leurs proches, pour leurs loisirs et leurs engagements citoyens (sociaux et sociétaux). C'est aussi un moyen pour réduire le nombre de temps partiel et créer des emplois.

Développer des congés maternité,

paternité, accueil d'un enfant, congés parentaux, et d'adant-es, c'est donner le choix de pouvoir s'occuper de ses proches durant sa carrière.

Garantir un service public de qualité tout au long de la vie

permettrait de rapprocher le temps des femmes de celui des hommes. C'est donner un réel choix de carrière et de temps de travail aux femmes.

Le 8 mars, on arrête tout, toutes et tous pour gagner l'égalité au travail et dans la vie. Toutes et tous en grève et en manifestation !

L'intersyndicale se réunira le 12 février. Elle définira l'heure et le lieu de la manifestation sur Caen

Soufflons nous-mêmes notre forge, Battons le fer quand il est chaud !

Ce mois de février voit la question sociale revenir en force en France comme dans le département du Calvados, et notre CGT est présente sur tous les fronts

D'abord la Paix, la solidarité internationale avec la poursuite du combat unitaire et pluraliste contre la guerre à Gaza et le massacre de milliers de civils. C'est en ce sens que nous réaffirmons notre adhésion au collectif de solidarité avec la Palestine Calvados, au sens politique comme dans les actions que nous menons de concert.

C'est cette même orientation humaniste et internationaliste qui nous mobilise contre la scélératesque Loi Immigration avec dernièrement plus de 1500 personnes dans les rues de Caen, 150 à Vire et près de 100 à Lisieux lors de la Marche du 21 janvier initiée par Sophie Binet et plus de 200 personnalités publiques.

L'Union Départementale CGT du Calvados recense ces derniers jours nombre de mobilisations dans les entreprises, les administrations sur la question des salaires, des pensions et des conditions de travail :

- A Stellantis Cormelles (ex-PSA) avec un débrayage important le 30 janvier dernier, du jamais vu depuis des décennies où la seule CGT a fait sortir de la production des centaines d'ouvriers et d'agents de maîtrise.
- Chez les agents du Conseil Départemental du Calvados, en lutte pour le maintien des
- Par une mobilisation puissante du 1^{er} février (2000 manifestants) et 4 février (400 à l'appel de l'intersyndicale du Calvados) des personnels de l'Éducation Nationale face à la politique scandaleuse et les déclarations de la Ministre OUDEA-CASTERA.
- Chez les cheminotes et cheminots qui prévoient une forte mobilisation par la grève reconductible sur au moins 4 jours dès le 15 février.
- Chez les camarades de l'UNA du Calvados (AMAEELLES) toujours en conflit face une direction pilotée par le Président du Conseil Départemental du Calvados.
- Dans les centres d'appels Armatis de Caen pour dire NON au SMIC à vie !

Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive

Notons aussi la belle dynamique chez les retraités CGT du Calvados, en intersyndicale, pour la défense du bien vieillir avec des services publics de qualité partout sur le territoire

Pour autant, les convergences restent difficiles à construire. Le 8 mars doit être le prochain temps fort interprofessionnel pour exprimer la nécessité d'augmenter les salaires et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, mais plus généralement pour marquer le toutes et tous ensemble face au patronat et au gouvernement Attal.

EDITO

Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados



La déclaration du Président de la République du 16 janvier dernier n'est aucunement rassurante pour notre classe. Ce sont de nouvelles attaques contre les droits des travailleuses et travailleurs qui se profilent. Les demandes du patronat sont entendues et mise en oeuvre par l'exécutif.

Le bilan des mandats d'Emmanuel Macron, c'est une généralisation des bas salaires, le nombre de salariés du secteur privé payé au Smic étant passé entre 2021 et 2024 de 12% à 17,3 %, c'est l'explosion du temps partiel, ce sont les travailleurs pauvres...

En revanche, pour ce qui est des revenus du capital, pas de problèmes. En 2018, les entreprises avaient versé aux actionnaires 51 milliards d'euros. En 2023, le jackpot a été de 97 milliards d'euros !

La campagne salaire doit aider à ancrer les luttes dans les entreprises et les administrations. Aussi, nous devons être novateurs dans notre façon d'aborder le monde du travail : devant les CFA, lors de réunions publiques, avec nos réseaux ... Bousculons notre CGT !

Le mouvement des agriculteurs de ces dernières semaines révèle une nouvelle fois les conséquences des choix désastreux pris par les gouvernants, au niveau national, européen et dans les relations internationales.

La diversité du monde agricole où se côtoient petit producteur et chef d'entreprise agroalimentaire oblige à ne pas généraliser les aspirations portées par les agriculteurs et à être vigilant.

C'est l'enjeu des échanges que l'UD CGT du Calvados souhaite construire la Confédération Paysanne, et notamment sur la question de la sécurité sociale de l'alimentation.

Les réponses à construire doivent aider à produire et consommer autrement, à privilégier les circuits courts, à prendre en compte le revenu paysan, les choix citoyens sur la manière de produire l'alimentation et la nécessité d'un accès universel à une alimentation choisie. Tout l'inverse de ce que prône le syndicat patronal et droitier FNSEA.

Cher.e.s camarades, il nous faudra dans les jours prochains, une organisation bien efficace pour recenser le niveau de mobilisation que nous avons à impulser partout.

C'est pourquoi il faut que nos structures CGT remontent les informations sur des initiatives qui se déroulent dans les territoires ou les professions : Campagne salaires, Nao dans les boîtes, licenciements, PSE, initiatives, luttes gagnantes ... Des éléments de confiance pour renforcer la CGT parce qu'ils sont déterminants pour la communication et donc constitutifs de la bataille idéologique et du rapport de force.

Voilà notre cap !

LE COMITE DENONCE :

Des annonces brutales et populistes !

Ce mardi 30 Janvier, Gabriel Attal a présenté à l'Assemblée Nationale ses prochaines attaques contre la classe ouvrière

« Suppression de l'ASS », nouvelle réforme brutale de l'Assurance-Chômage, généralisation dès 2025 du RSA conditionné à 15 heures d'activité sont les ingrédients réactionnaires d'une politique brutale reposant sur un discours populiste.

Dans son intervention le premier ministre a très largement véhiculé l'image du privé d'emploi qui ne travaille pas et pour certains : « cotisent des trimestres ». Nous le rappelons, personne n'a choisi d'être licencié ! Personne ne se satisfait d'être au chômage : près de la moitié des allocataires travaillent !

Alors que les tous premiers effets de ses réformes ont réduit la part des inscrits indemnisés à un niveau historiquement bas, le gouvernement entend contraindre les organisations syndicales et patronales à négocier de nouveaux reculs.

Il s'agit de baisser la durée d'indemnisation de 25% à 40%, supprimer les filières d'indemnisation seniors et le maintien des droits jusqu'au départ à la retraite.



En bref, un travailleur de plus de 55 ans devrait, selon le gouvernement, perdre 22 mois d'indemnisation !

Pour les travailleurs privés d'emploi, c'est révoltant ! Si ces mesures entraient en vigueur, dès la première année : ce seraient près de 800 000 allocataires de l'Assurance-Chômage (ARE-ASS) qui tomberaient en fin de droits et pour le quart d'entre-eux basculeraient au RSA quand les autres n'auraient... plus rien du tout !

Alors que plus de la moitié des travailleurs de plus de 55 ans ne travaillent pas, ce n'est ni une nouvelle perte de droits ou la suppression de l'ASS qui doivent être à l'ordre du jour mais bien l'avancement du départ à la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles !

L'objectif du gouvernement est clair : priver les travailleurs précaires du droit à une retraite ou d'une allocation chômage et imposer le RSA ou, plus tard, le minimum vieillesse ! La misère à perpétuité du Revenu Universel d'Activité est en marche !

Cette politique assassine est au profit du grand patronat qui pourra imposer toujours plus de précarité et même recourir, dans le cadre de France Travail, à une main d'œuvre gratuite qui sera rémunérée par le RSA.

Contraindre les travailleurs privés d'emploi et précaires à 15h hebdomadaire de travail pour l'aumône du RSA :

La CGT Chômeurs dit non à cette société du travail obligatoire !

Ni précarité, ni charité ! Travail et dignité !

Rendez-vous devant le Conseil Départemental

Lundi 5 février, l'intersyndicale des retraités du Calvados appelait à un rassemblement à 11h00 devant l'entrée du Conseil Départemental du Calvados. Les agents du même conseil étaient également appelés à se rassembler au même endroit et à la même heure ! La raison est simple, les élus de l'institution étaient réunis pour l'examen du budget. C'est la troisième fois que l'intersyndicale vient interpellier le Conseil départemental. Sa revendication principale, c'est l'augmentation du montant de remboursement de l'heure d'aide à domicile qui, depuis trop longtemps est fixée à 23€. L'ensemble de la filière d'aide à domicile est d'accord pour dire qu'avec 23 € de l'heure il est quasiment impossible d'assurer un service de qualité avec du personnel bien formé. Tous s'accordent sur un minimum de 30 €. C'est justement la revendication de l'intersyndicale ! La délégation reçue ce jour à l'issue du rassemblement, pendant un peu plus d'une heure, s'est vue signifier une revalorisation de 0,50 € de l'heure ! On est bien loin du compte !



Deux camarades CGT, agents du Conseil Départemental faisaient également partie de la délégation. Pendant l'entretien, ils ont pu dénoncer les réorganisations annoncées qui pour beaucoup d'agents vont dégrader les conditions de travail et simultanément faire baisser la qualité des services rendus. Même s'ils entendent que la cartographie départementale a évolué ces dernières années, ils n'acceptent pas que ces réorganisations soient décidées sans qu'elles et ils, les agents du terrain, aient leur mot à dire.

Nuls doutes que ni les uns ni les autres en resteront là, tant les insatisfactions demeurent.

Les congés, c'est sacré !

La direction tente d'imposer des périodes de congés d'été limitées à 12 jours consécutifs ! Il n'en fallait pas plus pour fâcher une grande partie des salariés **de Stellantis de l'usine de Cormelles le royal**. Sur les deux équipes de jour ce sont près de 350 salariés qui ont débrayés et sur l'équipe de nuit 160 ont cessé le travail. Beaucoup se disent prêts à remettre ça si la direction reste sourde à leurs légitimes revendications ! Ils veulent tous des vacances de 3 semaines consécutives ! Ce n'est pas du luxe !

La balle est désormais dans le camp de la Direction !





Chères et chers camarades

Vous avez entre les mains, le supplément spécial annonçant le Comité Général de notre Union Départementale des Syndicats CGT du Calvados.

Rendez-vous le jeudi 28 mars 2024, à partir de 8h30, salle Pierre Pierre SEMARD à Caen.

Un Comité Général est un moment important de notre organisation. !

Il permet de faire un premier bilan des objectifs qu'ensemble nous sommes fixés lors de notre 35ème en juin 2022. Il permet de refixer nos priorités dans le contexte local, national et international que nous traversons. Il est la pour préparer notre feuille de route interne et externe et la Direction de notre organisation pour le 36ème Congrès.

COMITÉ général

Dans ce 4 pages les modalités d'inscriptions et l'ordre du jour validé par la Commission Exécutive de l'UD du 8 février 2024.

Vous l'aurez compris, ce Comité Général est l'affaire de toutes et tous.

A tous les niveaux de la CGT du Calvados, Syndicats et Sections Syndicales, Unions Locales, mais aussi notre UGICT, notre USR, notre Collectif Jeunes...

Ce n'est pas une réunion de fonctionnement de l'UD, c'est la réflexion collective de toute la CGT dans notre département.

Alors faisons vivre le débat dans notre CGT !

Soyons nombreuses et nombreux à participer à ce moment démocratique.

Bien fraternellement

**Allan BERTU
Secrétaire Général**

Les règles statutaires

I - LE COMITE GENERAL

ARTICLE 22

Dans l'intervalle des Congrès de l'Union Départementale, le Comité Général a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du Congrès.

Le Comité Général peut élire de nouveaux membres à la Commission Exécutive de l'Union Départementale et à la Commission Financière et de Contrôle dans la limite d'un tiers du nombre des membres de la Commission décidé par le Congrès sauf circonstance exceptionnelle.

Le Comité Général se compose :

Des Secrétaires de Syndicats, de Section Syndicales rattachées à des Syndicats Régionaux ou Nationaux. (ou de leurs représentants dûment mandatés)

Des Secrétaires d'Unions Locales (ou de leurs représentants dûment mandatés). De la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

Assistent au Comité Général, avec voix consultative :

Les Secrétaires des Unions Syndicales et des Unions Professionnelles ou leurs représentants dûment mandatés);

La Commission Financière et de Contrôle;

Un représentant de la Commission Départementale de l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens, de l'Union Syndicale des Retraités et du Centre Départemental de la Jeunesse, du Comité Départemental des Privés d'Emploi.

Le Comité Général se réunit au moins une fois entre deux congrès. Il est convoqué par la Commission Exécutive.

ARTICLE 23

L'ordre du jour est fixé par la Commission Exécutive et communiqué à chaque syndicat, Union Professionnelle, Union Syndicale et Union Locale, au moins un mois avant la date prévue.

Statuts déposés le 13 juillet 2022 en mairie de Caen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de

CAEN
NORMANDIE

Le Maire

UDCGTI 4 - UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DU CALVADOS
Siège social : 8 RUE COLONEL REMY
MAISON DES SYNDICATS 14000 CAEN

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet, dépôt effectué en mairie de trois exemplaires de la nouvelle composition du bureau du syndicat dénommé ci-dessus

A Caen le 13 juillet 2022

Pour le Maire, et par délégation
La Maire-Adjointe


Mme Nathalie BOURHIS



Conformément aux règles statutaires adoptées lors du congrès, les 29 et 30 juin 2022, les membres de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats CGT du Calvados vous invitent au :

Comité Général

le jeudi 28 mars 2024

salle Pierre Sémard

14 rue Villey Desmeserets
14000 Caen

Union Départementale CGT
du Calvados
8 rue du Colonel Remy
14000 CAEN
02.31.83.68.25
accueil@cgt14.fr / ud14@cgt.fr



Infos pratiques

Horaires du Comité :

Accueil : 8h30
Début des travaux : 9h00
Repas sur place : 12h30/14h00
Fin des travaux : 17h00

Frais de participation
au Comité Général : **15€/personne**

Merci de confirmer votre participation
dès que possible !
Soit en appelant au 02.31.83.68.25
ou par courriel sur
accueil@cgt14.fr

Les participants*

- Les Secrétaires de Syndicats, les secrétaires de Sections Syndicales rattachées à des Syndicats Régionaux ou Nationaux. (ou de leur représentant dûment mandaté)
- Les Secrétaires d'Unions Locales (ou de leur représentant dûment mandaté).
- Les membres de la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

De plus, assistent au Comité Général, avec voix consultative

- Les Secrétaires des Unions Syndicales et des Unions Professionnelles ou leur représentant dûment mandaté);
- La Commission Financière et de Contrôle;
- Un représentant de :
 - La Commission Départementale de l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens.
 - L'Union Syndicale des Retraités.
 - Du Centre Départemental de la Jeunesse.
 - du Comité Départemental des Privés d'Emploi.

* Les structures et les adhérent.es doivent être à jour de leurs cotisations 2022

Celles et ceux qui rencontreraient des difficultés à se libérer le 28 mars, sont invités à contacter rapidement Sandrine BREL au : 06.45.46.76.92 ou sur : slbcgt@orange.fr



28
03

Comité Général

2024

Ordre du jour

08h30 - 09h00

Accueil

09h00 - 09h15

Mot d'accueil

09h15 - 11h00

**Débat : « Implantation
de la CGT en territoire »**

11h00 - 11h15

Pause

11h15 - 12h15

- Vie syndicale,
- Formation
- Finances
- DLAJ
- Communication

12h15 - 12h30

**Intervention INDECOSA,
Intervention NVO
Intervention IHS Calvados**

12h30 - 14h00

Pause repas

14h00 - 15h30

**Actualités revendicatives et débat
« Point d'étape sur les orientations
décidées lors du 35ème congrès »**

15h30 - 15h45

Pause

15h45 - 17h00

**Cooptations nouveaux membres à la CE de
l'UD. Présentation et votes**

17h00

Fin des travaux

SILENCE : On chante !

Ce soir-là, ils étaient réunis à 12 pour répéter. Jocelyne, Isabelle, Jacques, Jean, Christine, Denis, Didier, Jean Pierre, Catherine, Joëlle, Jean Luc 5 de gauche à droite sur la photo) et Laurence, au synthé et ponctuellement maître de chœur.



Pas de temps à perdre, les cahiers de chants sont ouverts et la première note résonne. Une courte intro de Laurence au synthé et c'est parti pour le chant des « sardinières ». 5 autres chants lui succéderont.

Il s'agit du répertoire que la Chorale destine au programme de la soirée initiée par l'Union Départementale sur les soixante ans d'Histoire Sociale, le 15 février 2024. On n'en dira pas plus, histoire de préserver la surprise pour celles et ceux, nombreux qui y participeront.

Ambiance bon enfant mais incontestablement sérieuse ! Des camarades concentrés sur leur sujet comme des professionnels, allant jusqu'à s'interroger sur leur tempo : Chante-t-on trop vite ou trop lentement ?

Ce soir-là, il manquait Thierry ! Retenu à Montreuil par une réunion syndicale, le chef de chœur était exceptionnellement absent. Rencontré depuis, Thierry a accepté de raconter un peu l'histoire de cette chorale. Il se souvient c'était en 2015. Interpellé par Claude SIMON, hélas décédé depuis, mais que les camarades ont très bien connu. Claude, c'était le camarade, pas très grand mais très jovial, qui ne se faisait jamais prier pour entonner « Le chiffon rouge » ou « l'internationale » au micro du camion de la CGT dans toutes les manifestations caennaises. De la même façon il a souvent chanté pour la clôture de nos congrès. Comme il aimait à le raconter, il avait participé à la création de cette fameuse chanson du chiffon

rouge ! En effet, alors qu'il était animateur de quartier dans la ville du Havre, il avait accueilli Michel Fugain et son big bazar qui, pour l'occasion ont mis au point la chanson aujourd'hui très connue des militants de la CGT.

C'est donc Claude qui a soumis l'idée d'une Chorale CGT dans le Calvados. C'est lui aussi qui eu l'idée de son nom :

La Chorale des Gosiers Toniques.



Après une très belle prestation le 1^{er} mai 2015, pendant la fête organisée par l'UD sur le cours Koenig à Caen, pour les 120 ans de la CGT la chorale a continué les répétitions mais n'a finalement survécu qu'une ou deux années.



Fin 2020, lors des vœux de l'Union Départementale, à la salle Oresme à Fleury sur Orne, pendant le moment convivial, assurément propice aux discussions, certaines et certains abordent le sujet du retour la chorale. Thierry qui, a une bonne mémoire organise le 12 mars qui a suivi, une rencontre avec quelques camarades susceptibles d'être intéressés. La décision est prise, la Chorale des Gosiers Toniques est relancée ! Les répétitions auront lieu tous les jeudi, hors vacances scolaires, à partir de 18 heures, à la maison des syndicats. Depuis cette renaissance, la joyeuse bande, participe activement à l'animation de la plupart des événements qui se passent dans notre département.

Haut blanc et foulard rouge, on ne peut pas les louper !



Si vous aussi vous pensez avoir le gosier tonique, surtout n'hésitez pas !

Contactez Thierry au : 06.81.38.59.20

ou envoyez un courriel sur : vsudcgt14@orange.fr

H pour Histoire

Quand la petite histoire rejoint la grande !



Militants antifascistes contre les Croix de feu

En septembre 1935, une nouvelle est parvenue aux oreilles des militants communistes de Caen. Au prétexte de célébrer le 21^e anniversaire de la Bataille de la Marne, les Croix-de-feu, mouvement d'extrême-droite, organisent un vaste rassemblement en Seine-et-Marne le dimanche 22 septembre. L'année précédente ils avaient réussi à se retrouver ainsi 16000 sur le Champ de course de Chantilly.

Outre cette nouvelle démonstration de force, les communistes craignent la réédition de la tentative de coup de force du 6 février 1934 encore dans toutes les mémoires. Nul doute que les Croix-de-feu caennais participeront en nombre.

Alerté, Aristide ORAIN, secrétaire du Comité contre la guerre et le fascisme, prend la direction des opérations, fait imprimer et distribuer 4000 tracts afin d'alerter les milieux ouvriers de la région caennaise. « Alerte/.../ la République et le liberté sont en péril. Travailleurs, tenez-vous prêts à répondre au mot d'ordre de nos organisations ». Signé Le Front populaire ». Aucune autre action ne semble alors envisagée.

Pour autant, le samedi 21 septembre, environ 150 personnes sont réunies pour un bal, dans la grande salle de la Maison du peuple de Mondeville. Les jeunes sont nombreux ! On y reconnaît syndicalistes, sympathisants et militants communistes. Gaston GANDON, Jean MAURICE, Pierre ESNAULT, Marcel VARIN, Jacques et Solange COLAS, Auguste CAHAN et Aristide ORAIN.

Vers 23 heures, Aristide ORAIN entraîne quelques camarades dans une pièce voisine pour leur faire part de son projet de barrer la route aux Croix-de-feu. Jean MAURICE soutient aussitôt la proposition seul Gaston GANDON dirigeant de la région communiste désapprouve ce qu'il considère comme une provocation inutile. Mais lorsqu'ORAIN lance qui est prêt à le suivre ? Des dizaines de mains se lèvent. Le bal est terminé.

Aussitôt dit, aussitôt fait, avec les moyens de l'époque, à vélo ou à pied, entre vingt et trente jeunes se retrouvent après minuit au Pont de chemin de fer minier qui enjambe la route de Paris.

Aristide ORAIN est muni d'une planche à clous et Jean MAURICE de deux gros bidons de goudron qu'il entend bien balancer sur les Croix de feu qui sont en train de se regrouper comme prévu dans leurs points de ralliement du centre ville. Le temps passe et avec la fraîcheur de septembre, les premiers doutes naissent parmi la petite troupe.

Pendant ce temps, 170 véhicules remplis chacun de quatre ou cinq Croix de feu, convergent vers le rond point de la Demi-lune. A une heure trente du matin, le premier d'une série de convois, espacés par mesure de sécurité s'ébranle vers Paris en une file impressionnante de phares allumés.

En sens inverse, Aristide ORAIN, Jean MAURICE et leurs camarades, parvenus à un kilomètre de la Demi-lune perçoivent la ligne de phares dans la nuit et se dissimulent de part et d'autres de la route.

Arrivent quelques secondes plus tard les premières voitures et passe le premier convoi. Juste avant le second, ORAIN lance sa planche à clous en direction des roues d'un véhicule. Coup de frein, arrêt brutal, la file s'arrête.

Jean MAURICE expédie une grosse pierre sur le radiateur d'une voiture à l'arrêt, et surgit des bas-côtés, ses camarades, dont Marcel VARIN en font de même. Une pluie de pierres, morceaux de brique, moellons, tout ce qui leur tombe sous la main tombe sur les Croix-de-feu sidérés.

Dans la confusion, quelques véhicules passent en force, d'autres font demi-tour. Les assaillants entament l'Internationale. Pare-brises, phares, vitres volent en éclats, blessant légèrement conducteurs comme passagers. Un jeune étudiant en médecine est touché plus gravement par une pierre. Le reste de la colonne, averti à temps, bifurque par la route de Rouen.

Et le combat cesse faute de combattants. Il a duré une demi-heure. Dans le contexte troublé de l'époque, l'affaire ne peut que déchaîner les passions.

Dès le 27 septembre, le Colonel de la Rocque chef national des Croix de feu fait le déplacement à Caen. Il réunit les responsables locaux au cinéma le Sélect et menace « que si par malheur l'étudiant blessé de Mondeville venait à décéder, des représailles immédiates seraient exercées sur les représentants du Front populaire de Caen.

L'enquête de police, rapide, conduit à une douzaine d'inculpations. Aristide ORAIN comme Jean MAURICE, désignés comme les premiers responsables, sont incarcérés. La presse régionale se déchaîne, élargissent la responsabilité « aux chefs du Front populaire ».

Les représailles sont engagées. Marcel VARIN est congédié de la Société des huiles et pétroles où il travaillait dont l'un des dirigeants est membre des Croix-de-feu ; la sœur d'Aristide

ORAIN perd son emploi aux Galeries Lafayette dans les mêmes conditions.

Félicien VATEL ouvrier à l'Usine à Gaz de Caen, MADELEINE, de la Société d'électricité sont licenciés pour avoir distribué un tract le 21 septembre mettant en garde la population contre le rassemblement des Croix-de-feu.

De leur côté, de nombreux militants de gauche soulignent le « deux poids, deux mesures », de la police puis de la justice, selon eux moins rapide et sévère lorsque des Croix-de-feu figurent en position d'accusés. Les forces du Front populaire, d'abord très réservées font corps et resserrent les rangs.

Le 12 octobre, elles se retrouvent, à l'initiative du Secours rouge international, à Mondeville pour constituer un comité de soutien en faveur d'ORAIN et MAURICE. Et la semaine suivante la CGTU, organise un meeting avec le concours de Marcel PAUL.

Le 30 octobre, 800 personnes, accueillies par la Marseillaise et l'Internationale, diffusées d'un gramophone, s'entassent dans la salle des concerts de l'Hôtel de ville de Caen. Derrière la tribune, un drapeau tricolore, un drapeau rouge marqué des emblèmes communistes, sont reliés entre-eux par une banderole de la SFIO, le tout surmonté d'une autre, plus large encore « Front populaire ». Durant trois heures, les orateurs, pourfendent les Croix-de-feu, le gouvernement qui les laisse agir, exigent la dissolution des ligues fascistes et la libération d'ORAIN et MAURICE.

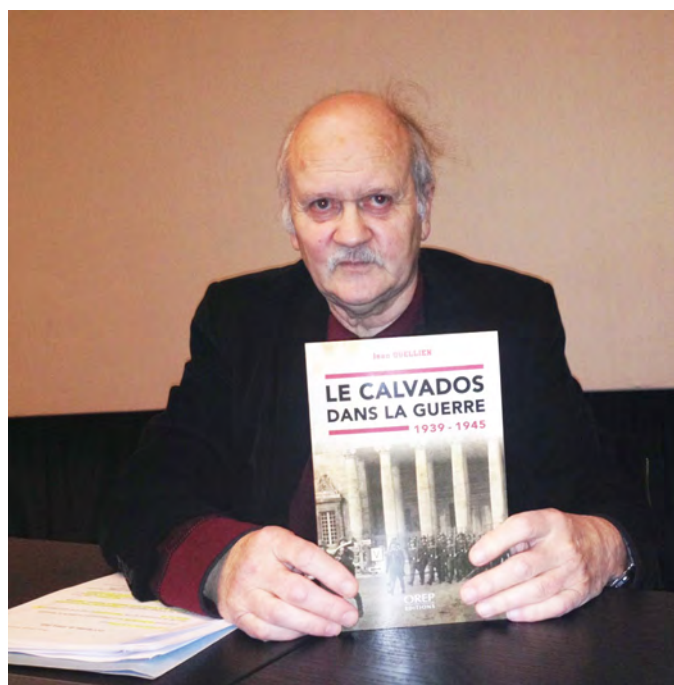
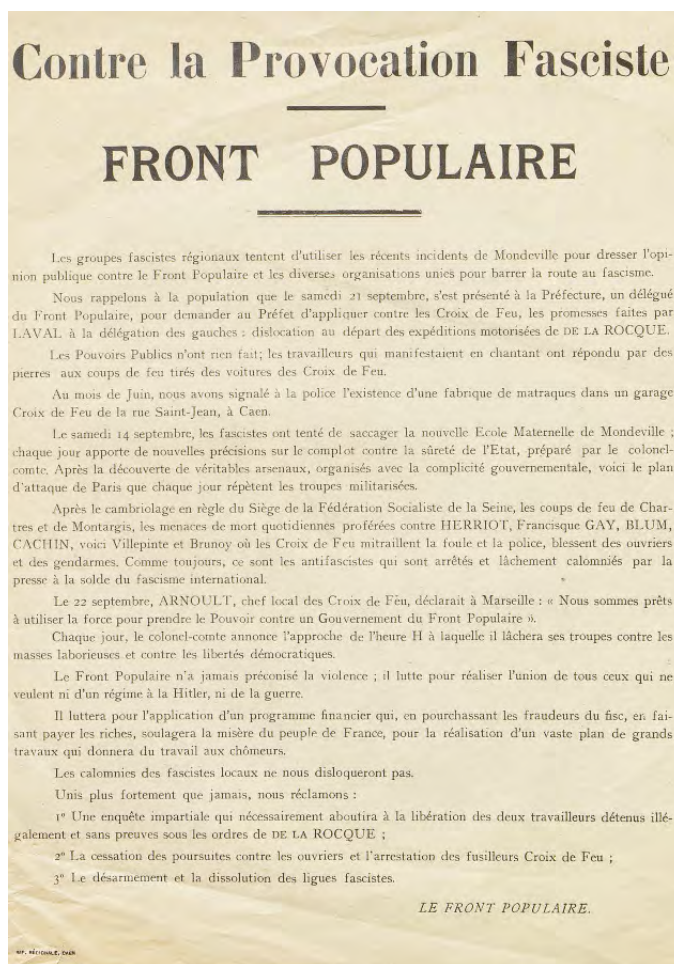
Et le 11 novembre 1935, l'affaire va occuper une part des débats lors du congrès constitutifs du Front populaire. Cette campagne d'opinion porte ses fruits, ORAIN et MAURICE sont mis en liberté provisoire le temps de leur procès qui a lieu le 5 décembre 1935.

Le verdict tombe le 12 décembre 1935 : Aristide ORAIN est condamné à deux ans de prison, Jean MAURICE à dix huit mois, plus tard résistant, il sera déporté à Dachau. Ecopent de peine de 3 à 6 mois : Pierre ESNAULT résistant sera fusillé en juillet 1942, Jacques COLAS, dirigeant de la CGT clandestine, deviendra secrétaire de l'UD CGT en 1944. Leur peine confirmée en appel en avril 1936 sera amnistiée avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire.



Jacques COLAS.

Une salle de réunion porte aujourd'hui son nom dans les locaux de la CGT à la maison des syndicats !



D'après les écrits de Jean QUELLIEN
Historien français, né à Coutances
et les Archives du Calvados M /11412

Par Christian LANGEAIS



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.